

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 131 Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation et à la gestion de l'établissement « Un thé dans le jardin » situé au Musée de la Vie romantique (9e)

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société Concept Restauration concernant l'établissement dénommé « Un thé dans le jardin », situé au musée de la vie romantique, 16 rue Chaptal, 75 009 Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9^e commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est ci-annexé, au profit de la SAS Concept Restauration, dont le siège social est situé 93, rue du Château, 92 000 BOULOGNE BILLANCOURT. Cette convention est relative à l'occupation et à l'exploitation de la propriété domaniale dénommée « Un thé dans le jardin », située au musée de la vie romantique, 16 rue Chaptal, 75 009 Paris.

Article 2 : La recette à provenir de cette convention sera imputée à la rubrique 322, article 757 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2012 et suivants.